



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

**Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :**

Lors d'une séance ordinaire, tenue le cinquième jour du mois de novembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 300 :**

### **Déroulement des séances du conseil municipal**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

**Donné à Saint-Cuthbert ce septième jour du mois de novembre deux mille dix-huit.**

**Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier**

---

#### **Certificat de publication (article 420)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le septième jour du mois de novembre 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert ([www.st-cuthbert.qc.ca](http://www.st-cuthbert.qc.ca)) et à l'entrée du bureau municipal*

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de novembre 2018.*

**Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier**